



## Economie de la construction

Aujourd'hui, les opérations de construction, réhabilitation ou rénovation d'un bâtiment deviennent de plus en plus complexes du fait de l'évolution permanente des techniques et des réglementations.

La maîtrise financière des études, de la réalisation et de l'exploitation de l'ouvrage sont donc indispensables à l'acte de bâtir et font partie des missions de l'économiste de la construction.

Nous intervenons donc en amont dans l'acte de la construction par le biais de la fonction d'économiste, qui assure auprès de maîtres d'ouvrages ou d'architectes, l'élaboration des pièces écrites, depuis l'avant-projet sommaire jusqu'au Dossier de Consultation des Entreprises. Cette mission est complétée par l'estimation globale du coût des travaux, l'analyse des offres, l'établissement de comptes-rendus détaillés et suivi mensuel des situations de travaux jusqu'à la livraison.

Nous analysons le projet dans sa globalité afin d'établir l'étude technique et financière la plus pertinente. Ce travail exige un véritable dialogue au sein de la maîtrise d'œuvre et avec la maîtrise d'ouvrage pour que le projet soit traité de manière exhaustive.

Nous établissons l'ensemble des pièces écrites, ainsi que les métrés quantitatifs tous corps d'état.

### Savoir-faire :

La complexité croissante des projets et des techniques nouvelles impose, à la créativité de l'Architecte et à l'imagination de l'Ingénieur, la complémentarité des connaissances et du savoir faire de spécialistes en économie de la construction, afin de mieux définir l'enveloppe financière dès l'origine d'un projet.

- Organisation du dossier financier du projet, afin de garantir le coût final de l'opération.
- Estimation sommaire, par macro-éléments, permettant de déterminer le cadre financier de l'étude. (APS)
- Estimation détaillée, par éléments, permettant de confirmer l'orientation du projet. (APD)
- Devis détaillé par éléments, permettant de définir de façon précise les travaux (PRO)
- Devis général par éléments, sur la base des devis des entreprises adjudicataires (DCE)
- Etablissement de l'enveloppe financière et préparation des contrats de travaux d'entreprises (ACT).
- Suivi financier de l'exécution, comprenant la vérification des situations mensuelles et décompte final (DET).